



## **Conditions à remplir pour devenir membre du Club de tourisme de Wellness – Santé et Bien-être de Tourisme de Catalunya**

Toute entreprise ou toute organisation souhaitant faire partie du Club de tourisme de **Wellness – Santé et Bien-être** doit:

- Satisfaire aux **conditions générales d'accès** au Club de tourisme de Wellness – Santé et Bien-être.
- Satisfaire aux **conditions spécifiques d'accès** au Club de tourisme de Wellness – Santé et Bien-être.
- Participer à un nombre **minimum d'actions** fixées dans le plan marketing.
- Verser une cotisation annuelle de **350 € TTC** (montant 2008).  
Le règlement doit être effectué par **domiciliation bancaire**.  
Les entreprises membres de plus d'un club ont droit à une **remise de 25 %** sur leur nouvelle cotisation.

## **Conditions d'accès au Club de tourisme de Wellness – Santé et Bien-être de Tourisme de Catalunya**

### **Conditions générales pour tous les membres**

- Être **légalement constitué** et à jour dans ses **obligations fiscales**.
- Avoir contracté les **assurances** requises pour chaque activité pratiquée.
- Disposer du **téléphone**, d'une **adresse courriel** et d'un **site web** en **au moins deux langues** (dont l'anglais).
- Disposer d'un **catalogue** de présentation en **au moins deux langues** (dont l'anglais).
- Désigner un **seul interlocuteur**.

## Conditions spécifiques selon le type de membres

### Membres type - A

Fournisseurs de produits et de services commercialisables

#### 1 – Entreprises et organisations ayant un domaine de compétence spécifique

- Être un établissement, **proposant ou non l'hébergement**, type:
  - **ÉTABLISSEMENT THERMAL.**
  - **CENTRE DE WELLNESS** = thalassothérapie, spa, centre thermo-ludique.
  - **CENTRE DE SANTÉ OU CENTRE MÉDICAL** = hydrothérapie, cliniques et centres médicaux.
- **Être inscrit** auprès de la Direction générale du tourisme du Gouvernement de Catalogne (uniquement pour les établissements devant souscrire à cette formalité).
- Disposer d'un programme de traitements conséquent, dont **au moins six traitements considérés comme essentiels.**

#### Types de traitements considérés comme essentiels

Traitements ayant recours aux propriétés médicinales de l'eau (établissements thermaux exclusivement)	Traitements ayant recours aux propriétés médicinales de l'eau ou à son action physique, sa température, sa pression, etc.	Autres traitements non basés sur l'eau	Soins de beauté	Médecine et chirurgie	Traitements d'hydrothérapie non basés sur l'eau
✓ Ingestion ✓ Inhalations ✓ Irrigations	✓ Douches ✓ Bains ✓ Boues et sédiments naturels ✓ Bains de vapeur ✓ Sauna	✓ Massages ✓ Aromathérapie ✓ Physiothérapie ✓ Gymnastique	✓ Pédicure ✓ Épilation ✓ Drainages	Traitements impliquant de la chirurgie ou de la rééducation post-chirurgicale	Recours à différents liquides : vin, chocolat, miel, etc.

- Disposer d'installations entièrement équipées, confortables et spacieuses pour les traitements et/ou le circuit d'eaux.
- Disposer d'un **catalogue de présentation** et d'un **site web** en au moins deux langues (dont l'anglais).
- Être **ouvert** au moins **onze mois** par an.
- Avoir procédé à des travaux de rénovation dans les cinq dernières années.

#### 2 – Lieux d'hébergement et sociétés de services

- Proposer des **services** liés à la santé et au bien-être ou être un lieu d'hébergement **proche** d'un centre de wellness.

- Disposer d'un **catalogue de présentation** et d'un **site web** en au moins deux langues (dont l'anglais).
- Être opérationnel au moins **onze mois** par an.

### **3 – Intermédiaires** (agences de voyages / centrales de réservation)

- Disposer de **programmes spécifiques** pour le Wellness – Santé et Bien-être.
- Avoir un responsable des programmes Wellness – Santé et Bien-être disposant d'une **expérience** confirmée.

## **Membres type - B**

### Organisations de promotion locale

#### **1 – Associations à but non lucratif**

- L'association doit être composée d'entreprises travaillant dans le **tourisme de wellness – santé et bien-être**.
- Les membres de l'association doivent remplir les **conditions générales et les conditions spécifiques** mentionnées plus haut.

#### **2 – Organismes publics**

- Ils doivent disposer d'un **service spécifiquement dédié au tourisme** et offrir des prestations liées au tourisme de wellness – santé et bien-être.
- Ils doivent disposer d'**imprimés** (brochures) portant sur le tourisme de wellness – santé et bien-être en au moins deux langues (dont l'anglais).

## **Membres type - C**

- Autres dispositions.

Catalunya Turisme  
Tél: +34 93 484 99 00  
[ct.clubsdeproducte@gencat.cat](mailto:ct.clubsdeproducte@gencat.cat)